

Sommaire

Peste porcine africaine au Ghana : confirmation du diagnostic	145
Rage en Autriche : chez un chien importé	146
Péripneumonie contagieuse bovine au Nigeria : suspicion	146

PESTE PORCINE AFRICAINE AU GHANA Confirmation du diagnostic

Traduction d'une télécopie reçue le 21 octobre 1999 du Docteur M. Agyen-Frempong, directeur des services vétérinaires par intérim, ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Accra :

Terme du rapport précédent : 12 octobre 1999 (voir *Informations sanitaires*, 12 [40], 144, du 15 octobre 1999).

Terme du présent rapport : 20 octobre 1999.

Date présumée de l'infection primaire : 23 septembre 1999.

Foyers :

Localisation	Nombre
district de Ga, Greater Accra Region (dans le sud du pays)	1
agglomération d'Accra (dans le sud du pays)	1
district d'Awutu - Effutu-Senya, Central Region (dans le sud du pays)	1
agglomération de Tema, Greater Accra Region (dans le sud du pays)	1

Description de l'effectif atteint : animaux de tous âges et des deux sexes. Les bâtiments d'élevage sont en mauvais état, leur sol est en terre battue et la majorité des porcheries sont sans toiture. Le nourrissage avec des eaux grasses est pratiqué ; dans certaines zones, les porcs se nourrissent des déchets qu'ils trouvent.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
3 287	1 046	581	0	459

Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Laboratoire central de pathologie animale, LANADA⁽¹⁾, Bingerville, Côte d'Ivoire.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuves d'immunofluorescence directe et indirecte.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues.
- B. Mode de diffusion de la maladie :** recherches en cours.

(1) LANADA : Laboratoire national d'appui au développement agricole.

RAGE EN AUTRICHE chez un chien importé

Traduction d'une télécopie reçue le 19 octobre 1999 du Docteur Peter Weber, chef des services vétérinaires, ministère de la santé, des sports, et de la protection du consommateur, Vienne :

Date du rapport : 13 octobre 1999.

Localisation du foyer : district de Bruck an der Mur, province de Styrie (Steiermark).

Un chien a présenté des signes cliniques de rage le 12 septembre 1999. Il a été sacrifié par le vétérinaire officiel qui l'a examiné.

Cet animal faisait partie d'un groupe de six chiens introduits à l'âge de trois mois dans le pays par un particulier le 9 juillet 1999.

Diagnostic :

- A. **Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Institut fédéral de lutte contre les maladies infectieuses des animaux (Mödling).
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées :** immunofluorescence, culture cellulaire.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- les cinq chiens ayant été en contact avec le chien atteint ont été sacrifiés ; la recherche d'une infection rabique chez ces animaux a fourni des résultats négatifs ;
- les cadavres des six chiens ont été détruits ;
- l'importation et l'introduction à titre privé de chiens et de chats en provenance du pays exportateur ont été suspendues officiellement à compter du 20 septembre 1999.

*
* *

PÉRIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE AU NIGERIA Suspicion

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 20 octobre 1999 du Docteur Ja'afaru Ladan, directeur du département des services de l'élevage et de lutte contre les fléaux agricoles, ministère fédéral de l'agriculture, des ressources hydrauliques et du développement rural, Abuja :

Date du rapport : 14 septembre 1999.

Entre le 15 juillet et le 16 août 1999, un épisode de péripneumonie contagieuse bovine s'est produit dans trois troupeaux de bovins destinés à la vente, lors de leur transfert de Gumel (12° 38' N – 9° 21' E), dans l'Etat de Jigawa, à Wake (9° 52' N – 8° E), dans l'Etat de Kaduna.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	1 191	340	41

Diagnostic : des prélèvements pulmonaires ont été adressés à l'Institut national de recherche vétérinaire (à Vom), en vue de la confirmation du diagnostic.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : les animaux ont été mis en quarantaine et une opération de vaccination en anneau a été conduite dans la zone atteinte.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.